

Chronologie des événements marquants de la politique culturelle fédérale – de 1849 à 2005

Introduction de l’auteur :

Toute politique culturelle est enracinée dans le temps et dans l’espace. La présente chronologie culturelle veut donc donner une vue d’ensemble des mesures prises, sur plus d’un siècle et demi, par le gouvernement fédéral en matière culturelle. Elle fait en partie écho à l’affirmation de George Santayana qui soutenait que « Ceux qui ne peuvent se rappeler le passé sont condamnés à le répéter ». Cette chronologie ne porte toutefois pas sur les politiques culturelles d’autres ordres de gouvernement au Canada (les niveaux provinciaux et municipaux) ou des secteurs privé et sans but lucratif. À ce titre, la taxonomie du présent projet reflète les catégories institutionnelles au sein desquelles les politiques culturelles fédérales se sont développées au cours de cette période.

Les premières interventions du gouvernement fédéral canadien dans le secteur culturel ont été assez modestes. En effet, il y a d’abord eu, en 1849, un programme de subvention postale pour la distribution de journaux, de magazines et de livres. Avant les années 1920, les mesures étaient pour la plupart limitées aux institutions du patrimoine, comme les Archives publiques, et la réglementation des communications sans fil. Cependant, au cours des années 1920 et 1930, le gouvernement fédéral a élargi et intensifié son action dans le secteur culturel de façon à y inclure la radiodiffusion, la politique du droit d’auteur, les arts et le film. Dans les années 1940, le gouvernement envisageait ses politiques culturelles dans le contexte des plans de reconstruction d’après-guerre, mais ce n’est qu’en 1950, que furent lancées de grandes initiatives fédérales comme la création de la Commission royale d’enquête sur l’avancement des arts, lettres et sciences, le Conseil des Arts du Canada, de la Bibliothèque nationale et de la Commission royale d’enquête sur la radio et la télévision.

Au cours des années 1960, on assista au regroupement des musées nationaux et à la création de nouvelles institutions culturelles fédérales, comme le Centre national des Arts, ainsi qu’à la création d’un ministère *de facto* de la culture, le Secrétariat d’État. Durant la décennie suivante, le gouvernement fédéral entreprit d’élargir sa définition de « culture » pour y inclure le bilinguisme, le biculturalisme et le multiculturalisme. Il mit davantage l’accent sur la protection du contenu culturel canadien et sur le statut de l’artiste, et chercha à comprendre les répercussions des technologies numériques sur la culture et la société.

Au cours des années 1980, la responsabilité fédérale en matière de politique culturelle était transférée, du moins en partie, au ministre des Communications, et on s’employa à étendre aux collectivités autochtones du Nord l’accès aux services de radiodiffusion et de communications. Durant cette période, un certain nombre d’études importantes sur la politique culturelle étaient amorcées, notamment celle confiée au Comité d’étude de la politique culturelle fédérale. À cette époque-là, plusieurs musées fédéraux emménagèrent dans de nouveaux locaux, y compris le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien des civilisations et le Musée de la photographie contemporaine.

Les années 1990 furent des années de grands changements en matière de politique culturelle canadienne. La plupart des lois et des responsabilités touchant cette politique furent transférées, en 1993, au nouveau ministère du Patrimoine canadien. C'est au cours de cette période, à la suite d'un examen des programmes touchant l'ensemble de l'administration fédérale, que furent effectuées de profondes coupures budgétaires dans le secteur culturel. Parallèlement, des pressions exercées au niveau international incitaient le gouvernement à mener d'importantes études sur la culture et le commerce, et à définir la culture comme le « troisième pilier » de la politique étrangère. En outre, les nouvelles technologies commençaient à influencer fortement sur le secteur culturel, provoquant des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* et à la *Loi sur la radiodiffusion*, et l'octroi de licences à divers nouveaux services de radiodiffusion par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Depuis le début des années 2000, il a fallu adapter les politiques culturelles fédérales aux défis des innovations technologiques, tout en donnant suite aux nouvelles demandes qui s'exercent sur la scène tant nationale qu'internationale. La mise en commun du contenu culturel sur Internet a amené un nouvel examen de la *Loi sur le droit d'auteur*, alors même que le gouvernement fédéral lui-même participait directement à la présentation d'un contenu numérique par l'intermédiaire de sites Internet collectifs comme Culture.ca, Culturescope.ca et le Musée virtuel Canada. Un important programme d'investissements destinés à la culture, *Un avenir en art*, a été annoncé en 2001 afin de répondre à la forte demande culturelle au Canada, tandis qu'au niveau international, le Canada jouait un rôle de premier plan dans l'élaboration de la nouvelle convention de l'UNESCO, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Au fur et à mesure que nous nous engageons dans la deuxième moitié de la décennie 2000, l'Observatoire culturel canadien continuera de mettre à jour la présente chronologie et de veiller à ce qu'elle reste un outil d'information tant pour ceux qui s'intéressent à la politique et à la recherche culturelles que pour le public en général.

M. Sharon Jeannotte
Mai 2007